

L'IMPORTATION DU POISSON

Pour évaluer le coût d'importation du poisson, il est nécessaire de tenir compte des frais suivants qui viennent s'ajouter aux droits qui s'appliquent à une espèce donnée :

Débardage :

Frais de débarquement des expéditions en pourcentage de la valeur CAF

moins de 2 000 000 Pts	0,08 %
de 2 000 000 à 4 000 000 Pts	0,04 %
de 4 000 000 à 8 000 000 Pts	0,02 %
de 8 000 000 à 16 000 000 Pts	0,01 %
16 000 000 Pts et plus	taux forfaitaire de 4 000 Pts

Redevance à l'administration portuaire (G-3) :

Une redevance de 1 812 Pts/tonnes (net) doit être versée au port de Bilbao dans le cas de conteneurs réfrigérés.

Frais de débarquement :

A Bilbao, les frais de débarquement se chiffrent à 7 184 Pts/conteneur.

Chargement sur camion :

A Bilbao, les frais de chargement sur camion s'élèvent à 4 300 par conteneur.

Droits de douane :

Ces redevances sont calculées selon le barème publié dans le Boletín Oficial [Gazette officielle] du 26 janvier 1984. Ces frais peuvent varier en fonction de la taille du chargement, mais ils correspondent habituellement à 1-2 % de la valeur CAF (plus 12 % de TVA).